

Diminuer l'endettement passe par une réforme fiscale

Christophe Aumeunier
Secrétaire général
de la CGI



La Banque nationale suisse (BNS) est attentive à l'endettement moyen des Suisses, respectivement au pourcentage de l'endettement global par rapport au Produit intérieur brut (PIB). Ce ratio est important au niveau macro-économique: il est l'un des indicateurs de risque dans notre économie. Dans la situation actuelle d'un fort taux d'endettement, il s'agit de freiner son augmentation, autrement

dit de limiter les risques qu'il fait courir à l'économie nationale. Cette vision est difficilement contestable. Elle est reprise dans la politique menée par le Conseil fédéral.

Les moyens utilisés et évoqués par ces autorités sont de différentes natures. Mais ils tendent généralement à une restriction du prêt hypothécaire, ainsi qu'à des contraintes supplémentaires ou à une impossibilité d'utiliser les fonds du 2e pilier pour devenir propriétaire immobilier ou pour créer sa propre entreprise. Ces actions ont certainement pour effet de limiter l'endettement puisque moins de candidats à la propriété et moins d'entrepreneurs réuniront les

conditions suffisantes pour solliciter des crédits. Le volume des nouveaux emprunts sera en baisse.

Mais cela a donc aussi pour effet d'interdire à un grand nombre de Suisses l'accession à la propriété ou à la création d'entreprise. Outre l'entrave à la liberté qui en résulte, les conséquences sur l'économie seront désastreuses. Et pour cause: l'économie immobilière, souffrant d'une demande plus faible, sera touchée de plein fouet en partant de la construction dont on dit pourtant encore avec pertinence que «lorsque le bâtiment va, tout va»... Quant à la création d'entreprises, elle sera restreinte.

Ainsi, nous devrions explorer des solutions qui ne restreignent pas le crédit, moteur du dynamisme économique, mais qui diminuent l'endettement. Cela demande, à l'inverse du système fiscal helvétique actuel, que les propriétaires puissent déduire fiscalement des annuités bancaires composées des intérêts et des amortissements. Dès lors, en favorisant l'amortissement, on favorise le désendettement. Et les effets collatéraux indésirables, ci-dessus mentionnés, sont évités.

www.cgionline.ch

Lire aussi en pages 6 et 7